

APPEL A CANDIDATURE

Expert.e International.e Juridique

TERMES DE REFERENCE MISSION DE COOPERATION TECHNIQUE

Composante	Output 1- Renforcer la capacité des autorités policières et judiciaires des Balkans occidentaux à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.
Activité	Output 1- WP1.1
Durée provisoire de la mission	18 mois avec une présence sur place en moyenne 2 semaines par mois
Lieux de la mission	Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Kosovo*, Monténégro et Serbie)
Type de contrat	Prestation de service

1. Contexte de la mission

Le programme EU4FAST-WB « *Support to Strengthening the Fight against Migrant Smuggling and Trafficking in Human Beings in the Western Balkans* » (« *Soutien au renforcement de la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux* ») est financé par la Direction Générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) dans la cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IPA III) du cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union Européenne.

Ce programme, à vocation régionale, est mis en œuvre par un consortium de 5 Etats membre au bénéfice des 6 pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie).

CIVIPOL codirige ce programme en consortium avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), le ministère de l'Intérieur italien, le ministère des Affaires étrangères néerlandais et Le Centre néerlandais de coopération juridique internationale (CILC), le ministère de l'Intérieur Autrichien et la Police fédérale Allemande.

CIVIPOL représente également l'Equipe France, dont Expertise France fait partie. De ce fait, Expertise France a signé la convention partenariale de coopération technique avec CIVIPOL.

Objectif principal : Renforcer l'Etat de droit dans les Balkans occidentaux.

Le Programme s'appuie sur 4 composantes :

1. Renforcer la capacité des autorités policières et judiciaires des Balkans occidentaux à lutter contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains.
2. Augmenter la capacité des forces de sécurité des Balkans occidentaux à coopérer avec les États membres ainsi qu'avec les agences de la justice et des affaires intérieures et les forces de sécurité des pays tiers notamment par la participation active à la Plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT).

3. Renforcer la capacité des autorités et des travailleurs de première ligne des Balkans occidentaux à identifier et à fournir une protection aux victimes de la traite des êtres humains et à les orienter vers des services d'assistance et de soutien étatiques et non étatiques compétents.
4. Renforcer la capacité des autorités frontalières des Balkans occidentaux à prévenir et à combattre le trafic de migrants et la traite des êtres humains conformément aux normes de l'UE et aux droits humains.

2. Description de la mission

2.1. Objectif principal de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la Composante 1 décrite ci-dessus dans le but d'atteindre l'objectif spécifique S1: **Les conditions de prévention et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains dans les Balkans occidentaux sont améliorées.**

2.2. Objectif spécifique de la mission

Apporter l'appui juridique aux activités liées à la Composante 1 WP 1.1. qui porte sur l'augmentation des capacités des autorités judiciaires des pays des Balkans occidentaux à lutter contre les réseaux de migration irrégulière et de traite des êtres humains.

Missions d'appui technique :

- Réaliser une évaluation de la législation des 6 pays des Balkans occidentaux, identifier les orientations d'harmonisation législative et faire des recommandations, notamment sur (*la liste n'est pas exhaustive*):
 - la reconnaissance d'une valeur probante : des auditions effectuées par les gardes, frontière et les enquêteurs, des preuves numériques, des auditions en visio conférence, des auditions audio-visuelles et enregistrées, etc. ;
 - la collecte des données personnelles et les impératifs de règlement général de la protection des données ;
 - toute autre adaptation du cadre juridique et déontologique (normes européennes) nécessaire à la mise en œuvre des activités réalisées par CIVIPOL.
- Sur la base des résultats de l'évaluation déterminer avec les bénéficiaires et le Chef d'équipe les priorités d'harmonisation de la législation dans les 6 pays des Balkans occidentaux ;
- Rédiger les avant-projets des lois, actes, directives, règlements, etc. ;
- Animer les ateliers de restitution et de validation des avant-projets.

Missions de coordination :

- Contribuer à l'élaboration du plan de travail semestriel et du calendrier d'action en lien avec le Chef d'équipe ;
- Rédiger les termes de référence pour les missions court-terme ;
- Participer à la sélection des experts court-terme internationaux ;
- Assurer la coordination et le contrôle des missions d'expertise court-terme ;

- Participer à la rédaction de divers documents relatifs au projet (notes, rapports semestriels, planification des activités, etc.).

2.3. Résultats attendus

- Rapport d'évaluation avec des recommandations ;
- Comptes rendus de mission ;
- Rapport d'activité semestriel ;
- Plans de travail semestriels ;
- Avant-projets des lois, réglementations, actes, etc.

A l'issue de chaque mission d'expertise, l'expert produira un compte rendu de fin de mission, adressé au programme, dans lequel seront exposés les éléments clés de l'activité, notamment (sans se limiter à cette liste) :

- Des éléments sur le contexte de l'intervention et la situation dans le secteur concerné. Un rappel succinct des Termes de référence, de la mission et des résultats attendus.
- La description des acteurs ou services rencontrés.
- La description des activités réalisées, des conclusions et résultats obtenus.
- Recommandations pour la suite.

2.4. Déroulement de la mission

L'expert sera amené à travailler dans les locaux des bénéficiaires ou bien dans les locaux du programme EU4FAST-WB à Sarajevo conformément à l'agenda de la mission. Il faut prévoir en moyenne 2 semaines par mois sur le terrain (dans un des 6 pays d'intervention). La mission prévoit également des jours de travail à domicile.

L'expert rendra compte régulièrement de l'état d'avancement de son étude et des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des solutions avec l'appui du Chef de projet sur le terrain et du Responsable de projets siège.

3. Profil

Qualification et compétences :

- Diplôme de niveau supérieur BAC +5 en droit ou diplôme d'une école professionnelle judiciaire de haut niveau ;
- Solides compétences en communication et capacité de travailler en étroite collaboration avec des partenaires internationaux et locaux dont de hauts responsables décisionnels de niveau ministériel ;
- Compétences avérées en matière d'élaboration de plan de travail et de rapports ;
- Maîtrise parfaite de l'informatique ;
- Maîtrise de la langue anglaise à l'oral et à l'écrit est indispensable.

Expérience professionnelle générale :

- Minimum 15 ans de l'expérience professionnelle dans le secteur de la justice au niveau européen et international ;
- Maîtrise complète des cadres juridiques de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en matière d'asile, de frontières et d'immigration.

Expérience professionnelle spécifique :

- Minimum 10 ans de l'expérience en tant que magistrat, avocat, universitaire en charge des questions de la procédure pénale ;
- Expérience avérée dans la rédaction de textes législatifs ou réglementaires ;
- Expérience de travail dans le cadre des projets européens ou autres bailleurs.

Expérience/compétences considérées comme un atout :

- Expérience/connaissance des pays des Balkans Occidentaux,
- Expérience de travail sur les thématiques liées à la lutte contre trafic de migrants et la traite des êtres humains.

4. Conditions générales

Honoraires : 400 HT/jour d'expertise + perdiem pour les missions terrain

Durée : 212 jours d'expertise sur 18 mois

Type de contrat : prestation de service

Localisation : Principalement à Sarajevo. A prévoir les déplacements en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Kosovo, Monténégro et Serbie.

Début : Dès que possible

Délais de soumission : le 10 mars 2024 00 :00 CET

Critère d'éligibilité : le poste n'est pas ouvert aux ressortissants des pays bénéficiaires.